

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de l'Orée de la Brie

1 place de la Gare - 77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Tél. : 01 60 62 15 81

communaute@loreedelabrie.fr

représentée par Monsieur Jean LAVIOLETTE, Président de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, dûment habilité par délibérations N° 23-2020 et N° 48-2020 des Conseils communautaires des 11 juillet 2020 et 21 octobre 2020 portant délégation générale au Président.

B - Identification du titulaire du marché public

BATIMENT INDUSTRIE RESEAUX - BIR SAS

38 rue Gay Lussac - 94438 CHENNEVIERES SUR MARNE CEDEX

Tél. : 01 49 62 02 71

dematao@bir-reseaux.com

Siret : 747 251 064 00024

C - Objet du marché public

Objet du marché public :

Marché public global de performance associant la conception, la réalisation, l'exploitation ou la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public et des installations connexes

Date de la notification du marché public : 02 juillet 2018

Durée d'exécution du marché public : 12 ans à compter de sa notification, soit du 02 juillet 2018 au 1^{er} juillet 2030.

Montant initial du marché public :

Collectivité			Montant global et forfaitaire	
Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Fonctionnement G0 – G1 – G2	Investissement G3 NP – G4 – G6	TOTAL HT	TOTAL TTC
	98 624, 39 € HT	257 372,63 €	355 997,02 €	427 196,42 €

Répartis sur 13 exercices civils :

- Année 1 : du 02 juillet 2018 au 31 décembre 2018
- Année 2 à 12 du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année
- Année 13 : du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2030 : soit 6 mois

Accusé de réception en préfecture
077-247700644-20250528-22-2025_Del-DE
Date de télétransmission : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

- Le présent avenant au marché a pour objectif de prendre en considération l'évolution du parc éclairage public ainsi que les mesures introduites par l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et la limitation des nuisances lumineuses et ainsi d'ajuster les montants alloués à la rénovation / reconstruction du patrimoine de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

La Communauté de communes souhaite, dès lors, augmenter le budget alloué aux investissements pour le poste G4 de 10 000 € par an à compter de l'année 8 du marché (du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025) jusqu'à la fin de l'année 12, soit jusqu'au 31 décembre 2029 ; portant ainsi pour ces 5 années le montant annuel du G4 à 26 177,72 € HT.

- Par ailleurs, dans le cadre de la compétence création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités de la Communauté de communes, la commune de Brie-Comte-Robert a transféré, à compter du 1^{er} janvier 2025, :
 - o La parcelle Y 150 constituants la rue Chappe Gessalin d'une superficie de 6 350 m²,
 - o Les parcelles Y 151 (22m²) et Y 166 (5m²) supportant le transformateur électrique.

Ce transfert comprend, notamment, les dépenses de conservation et d'aménagement en matière d'éclairage public. Doivent donc être intégrés dans le patrimoine de la Communauté de communes et de fait dans le présent marché 33 points lumineux.

Enfin, les points lumineux de l'allée du Commandant Guesnet, au nombre de 14, n'avaient pas été intégrés dans le présent marché.

L'ajout de ces 47 points lumineux représentent une augmentation du poste G4 de 56 369,78 € HT et correspondent à des travaux supplémentaires devenus nécessaires en application des articles R 2194-2 à R 2194-4 du Code de la Commande Publique.

La Communauté souhaite donc augmenter, en sus de l'augmentation précédente, le budget alloué aux investissements pour le poste G4 de 18 532,32 € HT pour l'année 10 (2027) correspondant à l'investissement pour 14 points lumineux et de 37 837,46 € HT pour l'année 12 (2029) correspondant à l'investissement pour 33 points lumineux.

Il convient, dès lors, de modifier l'annexe 2 à l'acte d'engagement « Tableau récapitulatif des rémunérations » pour le patrimoine de la CCOB.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public en ce qu'il modifie sur la durée totale d'exécution totale du marché :

Pour le poste G4, plus-value de 106 369,78 euros HT. Le nouveau montant du poste passe de 194 132,63 € HT à 300 502,41 € HT portant ainsi le montant global du marché à 462 366,81 € HT soit 554 840,16 € TTC.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 106 369,78 €
- Montant TTC : 127 643,74 €

- % d'écart introduit par l'avenant : 29,88 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 462 366,80 €
- Montant TTC : 554 840,16 €

Accusé de réception en préfecture
077-247700644-20250528-22-2025_Del-DE
Date de télétransmission : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025

Documents contractuels :

L'avenant N° 1 au marché est constitué :

- Du présent document
- De l'annexe N° 2 de l'acte d'engagement « Tableau récapitulatif des rémunérations » modifiée.

E - Signature du titulaire du marché public

Accusé de réception en préfecture
077-247700644-20250628-22-2025_Del-DE
Date de télétransmission : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour La Communauté de communes de l'Orée de la Brie,
Jean LAVIOLETTE, Président



A : Brie de la Brie, le 03.06.2025

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

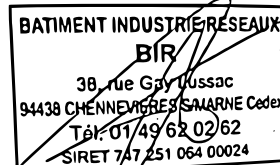
■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A **Chennevieres sur Marne**, le**04/06/2025**.....

Signature du titulaire,



■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)